



VOYAGE D'ETUDE ET D'APPRENTISSAGE POLITIQUE TRANSNATIONAL AU NIGER

DES DÉCIDEURS POLITIQUES DU MALI ET DU SÉNÉGAL APPRENNENT DU PROCESSUS DE PLAIDOYER ET DU DÉCRET PRÉSIDENTIEL SUR LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE ASSISTÉE (RNA) DU NIGER



RAPPORT

Préparé par Mawa Karambiri, Ibrahim Touré, Mieke Bourne, Hamed C. Tchibozo, Djibo Abdourhamane

Citation suggérée : Karambiri, M., Touré, I., Bourne, M., Djibo, A., Tchibozo, H. 2023. *Voyage d'étude et d'apprentissage politique transnational au Niger : des décideurs politiques du Mali et du Sénégal apprennent du processus de plaidoyer, et du décret présidentiel règlementant la régénération naturelle assistée (RNA) au Niger*. Rapport de synthèse. Centre Mondial d'Agroforesterie (ICRAF), Nairobi, Kenya.



Introduction

La restauration des écosystèmes dégradés à travers des solutions fondées sur la nature fait partie intégrante de la vision et des stratégies de développement des pays d'Afrique subsaharienne, dont le Sénégal, le Mali et le Niger. Aux niveaux international et sous-régional, ces pays ont adhéré à des initiatives visant la gestion durable des écosystèmes et la lutte contre la désertification telles que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes, la Neutralité de la Dégradation des Terres, l'AFR-100, la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (GMV-SS). De même, les cadres nationaux de développement mettent en avant la gestion durable de l'environnement et la restauration des écosystèmes dégradés comme domaines prioritaires de développement. Par exemple, au Sénégal, le cadre de développement du pays, le Plan Sénégal Emergent 2014-2023 ainsi que les instruments politiques et législatifs y afférents accordent une place prépondérante aux questions environnementales. De même, au Mali, le principal cadre de référence de développement du pays, le Cadre Stratégique de Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023 consacre la protection de l'environnement, la promotion de l'économie verte et l'inclusivité parmi les domaines prioritaires de développement.

Malgré ces engagements politiques, divers défis limitent l'adoption à grande échelle des pratiques de restauration des terres, y compris l'agroforesterie en général et la régénération naturelle assistée (également appelée régénération naturelle assistée par les agriculteurs FMNR), les techniques de fertilisation des sols et de conservation de l'eau. Les défis politiques qui limitent l'adoption de l'agroforesterie en Afrique de l'Ouest, en particulier au Mali, au Sénégal et au Niger (dans une certaine mesure) comprennent : i) l'incohérence et souvent le conflit entre les différentes politiques environnementale et dispositions légales de l'État lui-même, mais aussi avec les systèmes coutumiers de gestion foncière et des arbres basé sur le droit des producteurs à leurs ressources ancestrales (Yatich et al. 2014) ; ii) l'absence de politique, de lois ou de stratégie spécifiques en matière d'agroforestière dans ces pays pour réglementer et sécuriser les investissements des agriculteurs dans les pratiques agroforestières (Bernard et al. 2019), iii) l'absence de statut spécifique pour les arbres champêtres, et dans les parcs agroforestiers, bien que ceux-ci soient différents des arbres en forêt, et de ce fait méritent une réglementation propre ; iv) les codes forestiers, et les décrets y afférents qui ne sont pourtant pas adaptés à la gouvernance des systèmes agroforestiers, sont cependant utilisés pour régir les arbres champêtres; et v) les agriculteurs sont tenus d'obtenir un permis auprès des services forestiers de l'État pour l'utilisation des arbres qu'ils ont eux-mêmes entretenus. Bien que le permis soit censé être gratuit pour les arbres de RNA, les procédures de permis engagent pour les producteurs du temps et de l'argent.

Le projet *Reverdir l'Afrique* encore appelé projet '*Inverser la dégradation des terres en Afrique à travers l'agriculture à feuilles persistantes*' est une initiative de 5 ans et demi financée par l'Union européenne, visant à restaurer 1 million d'hectares de terres dégradées et à atteindre 500 000 ménages dans 8 pays africains, dont le Sénégal, le Mali et Niger. Au Sénégal et au Mali, le projet vise à atteindre 80 000 ménages avec des techniques de reverdissement et à restaurer 160 000 hectares de terres dégradées. Au Niger, l'objectif est de 40 000 ménages et 90 000 hectares. Le projet est coordonné par le Centre Mondial d'Agroforesterie (ICRAF) avec ses partenaires pays de mise en œuvre : OXFAM et Sahel Eco au Mali, CARE International et World Vision au Niger, et World Vision au Sénégal. L'une des composantes du projet s'appelle SHARED (Approche des parties prenantes pour une prise de décision éclairée et fondée sur des données probantes). SHARED coordonne la collaboration entre les partenaires, l'engagement avec les parties prenantes pour influencer les politiques et les pratiques dans les différents pays.

Avec les contributions du projet Reverdir l’Afrique et le soutien d’autres partenaires, certains des défis politiques ci-dessus mentionnés ont été relevés au Niger, grâce à la prise d’un décret présidentiel réglementant la pratique de la RNA dans le pays. De plus, lors des Missions Virtuelles Conjointes de Réflexion et d’Apprentissage ¹(JRLM), et à travers le Comité National de Suivi et de Coordination du Projet ²(NOCC) dans chaque pays, les équipes du Sénégal et du Mali ont exprimé le besoin d’apprendre davantage de l’expérience du Niger et d’en tirer des enseignements. En outre, des études existent dans les deux pays sur la nécessité d’entreprendre des réformes des politiques pour accélérer la mise à l’échelle de la RNA. Le présent voyage d’apprentissage politique interpays contribue à cette quête. Ainsi, du 12 au 17 septembre 2022 une trentaine d’acteurs du Mali et du Sénégal se sont rendus au Niger pour s’informer auprès de leurs pairs sur les processus du décret présidentiel réglementant la pratique de la RNA au Niger.

Objectifs

L’objectif global de cette visite d’étude et d’apprentissage politique transnational était de permettre aux décideurs du Mali et du Sénégal de partager et d’apprendre de l’expérience du Niger en matière de plaidoyer et d’influence des politiques liées à l’agroforesterie, à la restauration des terres, aux droits et procédures d’usage des arbres. En d’autres termes, d’apprendre des processus multi-acteurs qui ont conduit à l’atteinte du décret présidentiel réglementant la pratique et le partage de bénéfices de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) au Niger.

Les objectifs spécifiques de l’activité visaient à :

- Renforcer le dialogue, l’échange d’expériences entre les parties prenantes des différents pays.
- Explorer les opportunités d’influence des politiques au Mali et au Sénégal et la pertinence d’initier un processus de plaidoyer similaire au Mali et au Sénégal en faveur de la restauration des terres, l’agroforesterie et la pratique de la RNA.
- Elaborer un plan opérationnel pour le processus de plaidoyer à travers la cartographie des changements attendus, les acteurs clés à inclure, leurs rôles respectifs, les moyens nécessaires, et un calendrier de mise en œuvre.

Messages clés de la visite d’apprentissage politique à travers les pays :

- Une volonté et un engagement politiques de haut niveau ont été nécessaires à l’aboutissement du décret sur la RNA au Niger. Au Sénégal et au Mali il existe un environnement politique favorable qui pourrait soutenir un processus de plaidoyer similaire dans ces pays.
- Des réformes politiques significatives et durables se produisent lorsque le besoin de changement est exprimé par la base et qu’il est appuyé et soutenu par les hautes autorités au sommet.

¹Les missions conjointes de réflexion et d’apprentissage (JRLM) ont été conçues à l’aide de la méthodologie SHARED (Approche des parties prenantes pour une prise de décision éclairée et fondée sur des données probantes) pour créer une opportunité innovante de suivi, de réflexion et d’apprentissage entre les composantes du projet, les acteurs et organisations non gouvernementales (ONG) mettant en œuvre le projet, le monde scientifiques et partenaires en agroforesterie engagés dans la coordination au niveau national.

²Les membres du Comité national de surveillance et de coordination (NOCC) sont des agents techniques et des représentants de ministères gouvernementaux qui supervisent et coordonnent la mise en œuvre du projet au niveau national, pour assurer la conformité avec les législations nationales, et que les résultats du projet éclairent la prise de décision gouvernementale et contribuent à la réalisation des engagements du pays en matière de restauration des terres.

- Pour assurer la mise à l'échelle durable de la RNA au Mali et au Sénégal, les réformes politiques devraient améliorer la valeur des arbres, en veillant à ce que l'arbre soit une réserve de richesse, une source d'investissement pour le producteur. Le coût de l'entretien des arbres devrait générer un retour sur investissement sécurisé pour le producteur.
- Pour réussir, changer la donne et attirer les décideurs politiques, le plaidoyer doit s'appuyer sur des preuves solides des lacunes des politiques et réglementations existantes et de leur mise en œuvre.
- La traduction du décret sur la RNA au Niger dans les langues nationales est une étape cruciale pour permettre aux agriculteurs de prendre conscience de son contenu et de se l'approprier.

Principales recommandations du voyage d'étude :

1. Initier un processus de plaidoyer au Mali et au Sénégal pour un décret ou un arrêté réglementant la pratique de la RNA, sa gouvernance et le partage des bénéfices. Des fenêtres d'opportunités politiques existent dans les deux pays.
2. Constituer un mouvement ou un réseau de parties prenantes pour le plaidoyer en faveur des réformes de la RNA au Mali et au Sénégal et étendre ce mouvement à d'autres pays du Sahel, comme le Burkina Faso. Les parties prenantes et les institutions participantes à ce voyage d'étude pourraient en être le noyau.
3. Faire un référentiel et une analyse des lois et réglementations en vigueur en matière de RNA dans les pays pour informer et guider les interventions.
4. Bien que le décret de la RNA ait été adopté au Niger, il est toujours nécessaire d'avoir une directive spécifique ou un arrêté pour définir clairement l'application et l'interprétation du décret. Ceci est important car cela permettrait d'éviter d'éventuelles mauvaises interprétations et de s'assurer que le décret est harmonieusement compris et appliqué dans tout le pays selon les mêmes directives.

Session 1 : Introduction

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture officielle a connu des discours prononcés par M. Hima Fatouhou , Directeur par intérim des Programmes Intégrés représentant le Directeur Pays de World Vision Niger, suivi du discours de M. Ibrahim Touré représentant du CIFOR-ICRAF et du Colonel Salissou Yaouza de la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF), Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, représentant le Comité National de Surveillance et de Coordination du projet (NOCC) au Niger. Ils ont tous souhaité la bienvenue aux participants et remercié le CIFOR-ICRAF pour avoir organisé un événement d'apprentissage aussi important. Le représentant du NOCC a passé en revue les origines, les motivations et les processus qui ont conduit au décret présidentiel sur la pratique de la RNA au Niger et les avantages que le décret a apportés jusqu'à présent aux communautés locales. Il a souligné les principaux objectifs du décret, qui étaient de i) promouvoir et réglementer la pratique de la RNA, ii) sécuriser les droits, la main-d'œuvre et les investissements des agriculteurs dans leurs efforts de plantation et d'entretien des arbres sur leurs champs, et iii) promouvoir la chaîne de valeur des produits agroforestiers.

Exercice 1 : Attentes des participants

Les participants ont été invités à indiquer leurs attentes collectivement par table. Les attentes s'articulent autour de l'apprentissage croisé du processus ayant conduit à la prise du décret sur la RNA, de sa mise en œuvre et des leçons apprises pour les participants du Mali et du Sénégal. Ces attentes sont résumées ci-dessous :

Attentes des participants :

- Améliorer notre connaissance technique de la RNA en apprenant des collègues Nigériens et de leurs réussites.
- Comprendre dans quelle mesure le décret sur la RNA a aidé à résoudre les problèmes liés à la pratique de la RNA au Niger.
- Comprendre les dimensions genre du décret RNA.
- Comprendre le processus d'arrêté RNA, et les rôles joués par les différents acteurs.
- Comprendre l'impact du décret sur la mise à l'échelle plus large de la RNA au Niger.
- En savoir plus sur les processus qui ont conduit à la prise du décret RNA au Niger.
- Apprendre des expériences du Sénégal et du Mali pour permettre une comparaison avec le cas du Niger, pour une connaissance et une perspective accrue.
- Améliorer mes connaissances sur la restauration des terres et la pratique de la RNA.
- Améliorer ma connaissance du concept de plaidoyer et d'influence des politiques qui ont conduit au décret RNA au Niger.
- Besoin d'obtenir du matériel de l'atelier pour notre apprentissage continu.
- Voir les de visu les pratiques de restauration des terres.
- Comprendre ce qui a motivé la prise du décret sur la RNA.
- Obtenir des inspirations sur la façon de lutter contre l'exploitation illégale des espèces d'arbres en voie de disparition.
- Apprendre de l'expérience du Mali et du Sénégal sur les processus de mise à l'échelle de la RNA, les défis auxquels ils sont confrontés, les défis institutionnels et les opportunités.

Exercice 2 : Evaluer les opinions des participants sur la restauration des terres dans leur pays

Les participants ont été invité à répondre à une question et une déclaration en indiquant s'ils sont en accord ou en désaccord avec celles-ci.

Question 1 : Que pensez-vous des efforts de restauration des terres dans votre pays ? Options de réponse : 1. Totalement optimiste – 2. Optimiste – 3. Un peu optimiste – 4. Neutre – 5. Pas Optimiste

De cet exercice 74% étaient optimistes, 23% un peu optimistes et 3% neutres. Ceux qui étaient optimistes expliquent que beaucoup d'investissements ont été faits dans la restauration des terres, avec beaucoup de connaissances, de techniques et de technologies produites, qui ont juste besoin d'être mises à l'échelle. Ceux qui étaient un peu optimistes affirment qu'il reste encore beaucoup d'efforts à faire car les efforts de restauration actuels ne donnent pas de résultats suffisamment ambitieux pour respecter les engagements de restauration. Par exemple, ils ont fait saloir qu'au Niger, seulement 20% des objectifs de restauration du pays ont été atteints en 2021. Aucun des participants n'était "Totalement Optimiste", ni "Pas Optimiste".

Affirmation 1 : Les stratégies et politiques actuelles dans notre pays peuvent permettre d'atteindre les objectifs de restauration. Options de réponse : 1. Tout à fait d'accord – 2. D'accord – 3. Un peu d'accord— 4. Neutre – 5. Pas d'accord.

Plus de la moitié (67%) des participants sont un peu d'accord avec l'affirmation. Ils expliquent que les gouvernements ont fourni des efforts pour développer des stratégies et des politiques environnementales pour la restauration des terres, en particulier au niveau local. 17 % des participants sont tout à fait d'accord car la restauration est une priorité à l'ordre du jour des gouvernements. 13% des participants n'étaient pas d'accord parce que toutes les parties prenantes ne sont pas suffisamment impliquées dans le processus de préparation et d'adoption de ces stratégies et politiques, et souvent ces documents de politique sont adoptés uniquement pour plaire aux bailleurs de fond et pour la mobilisation des ressources. 3% des participants étaient neutres car il y a un manque de plateformes efficaces d'acteurs, et d'approches systémique pour accélérer la restauration des terres. Il ya aussi le manque de mobilisation de ressources internes nationales et leur faible allocation par les gouvernements à la restauration des terres.



Photo. Un participant du Mali tenant seul à sa position 'neutre' sur les réglementations de restauration des terres.

Session 2 : Découvrir l'expérience du Niger en matière d'influence des politiques : des processus de plaidoyer a la prise du décret sur la RNA.

Présentation 1 par le NOCC

Une présentation a été faite sur l'expérience nigérienne du processus d'adoption et de diffusion du décret RNA auprès des acteurs concernés. Le décret relatif à la RNA a été adopté à la suite d'un engagement politique du Président de la République du Niger d'accompagner et de contribuer à la réalisation des engagements nationaux et internationaux du pays en matière climatique et de restauration des terres. Le décret a été élaboré sur la base des lacunes identifiées dans les réglementations existantes relatives au code forestier et rural qui n'ont pas spécifiquement pris en compte la RNA, cette pratique est pourtant vitale pour les zones arides et les écosystèmes comme ceux du Niger. Le décret aide à résoudre les problèmes majeurs d'accès, d'utilisation des arbres de RNA, de coupe frauduleuse ou d'élagage des arbres dans les champs et de préservation des investissements des producteurs dans la pratique de la RNA. Le décret a été traduit dans les deux langues nationales Haoussa et Djerma pour faciliter sa

diffusion et son appropriation par les agriculteurs. L'adoption de ce nouveau décret n'a pas seulement modifié le comportement des services techniques, les forestiers, elle a également amélioré les relations entre les services techniques, les forestiers et les agriculteurs pratiquant a RNA. Il a été noté que le décret sur peut présenter certaines faiblesses, notamment le manque de supervision de tous les acteurs dans sa mise en œuvre sur le terrain. Il est également nécessaire de recueillir davantage de preuves sur la manière dont le décret a entraîné une adoption accrue des pratiques de RNA par les agriculteurs. Il convient de noter que les autorités locales ont joué un rôle de plaidoyer important auprès du Président de la République du Niger pour l'adoption du décret RNA.

Discussions : questions et réponses :

- Le décret RNA était nécessaire en raison des lacunes constatées dans le code forestier, qui ne mentionne pas la RNA, sa gouvernance et le partage des bénéfices.
- Un engagement politique de plus haut niveau est la clé du succès : le processus qui a abouti au décret comprenait des réunions régulières du comité interministériel dirigé par le président du pays, qui a chargé le ministre de l'Environnement de suivre et de superviser le processus de décret. Les maires ont également été inclus dans le processus de plaidoyer, par le biais d'un lobbying formel et informel auprès du président de la République. De même, les ONGs ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration du décret, par exemple le projet Reverdir l'Africa a soutenu dans le plaidoyer et a participé à la traduction du décret en langues Haoussa et Djerma.
- Auparavant, une stratégie nationale d'agroforesterie avait été élaborée par les acteurs de la recherche et du développement, mais elle n'a pas abouti pour diverses raisons, notamment des problèmes de financement.
- Le décret a contribué à changer les comportements sur le terrain, en particulier les relations conflictuelles et les suspicions entre les agriculteurs et les forestiers. Maintenant, ils connaissent tous les deux les règles d'utilisation des arbres issus de la RNA, et les agriculteurs ne se cachent plus des forestiers. Ils ne sont plus ennemis mais sont devenus des partenaires. En conséquence, des marchés locaux de bois de feu ont émergés pour la vente de bois issus de la RNA par les producteurs exempt de taxes ou de cout de permis. Il est nécessaire d'étudier plus systématiquement les changements survenus grâce au décret RNA, y compris le changement des perceptions des parties prenantes, les inventaires, les données SIG.
- Quelle a été la durée du processus de la prise du décret ? Les différentes étapes étaient-elles linéaires ? Pourquoi le décret a-t-il été adopté par l'Assemblée nationale avant d'avoir été soumis à l'appréciation des bailleurs de fonds et des ONG ? Le processus a duré 7 ans et n'a pas été linéaire mais itératif. Étant donné que la stratégie de développement de l'agroforesterie n'a pas réussi, nous avons réorienté l'accent sur la RNA qui était aussi une pratique agroforestière et un problème urgent dans le pays. Le processus d'adoption était un choix technique et politique pour assurer le plein contrôle du gouvernement du Niger sur le décret RNA et son contenu. Nous considérons plutôt les donateurs et les ONG comme des partenaires de soutiens.
- Comment le décret améliore-t-il la sécurité foncière des agriculteurs ? – nous avons mis en place un système d'immatriculation des champs RNA. Pour être immatriculé, un agriculteur doit être propriétaire du champ en question et le terrain ne doit pas faire l'objet de contestation. L'enregistrement se fait au niveau du village et de la municipalité,

après quoi le producteur reçoit un certificat de propriété foncière coutumière et municipale.

- Quel a été le comportement de la population qui ne possède pas de terres à la suite du processus de décret ? Nous n'avons pas fait d'étude sur cet aspect ; pourtant pertinent à conduire.
- Connaît-on l'impact de la RNA sur la biodiversité ? Nous n'avons pas fait d'étude spécifique à ce sujet, mais les observations montrent une corrélation positive entre la pratique de la RNA et la biodiversité, car la RNA aide la nature à se régénérer sans l'apport d'espèces d'arbres exotiques, de produits chimiques ou de tout autre éléments nuisible à l'environnement.

Présentation 2 par Hamed Tchibozo, World Vision Niger

Une présentation a été faite pour éclairer les participants sur la contribution du projet Reverdir l'Afrique dans le processus d'adoption et de diffusion du décret RNA au Niger. Le projet, à travers World Vision Niger a été membre du comité/groupe de travail qui a mené les réflexions sur la réforme du décret. Ainsi, nous avons assisté aux réunions, parrainé certains ateliers et après l'adoption du décret par le gouvernement, nous l'avons traduit en langues nationales. Le décret a été diffusé sur les radios communautaires pour un public plus large et diffusé aux acteurs pratiquant la RNA. Nous avons également formé les comités de suivi environnemental qui existent au niveau local pour superviser la gestion environnementale. La présentation a également porté sur les activités menées au niveau communautaire par le projet Reverdissement de l'Afrique, parmi lesquelles la restauration des terres à l'aide de la RNA, la demi-lune végétalisée, la plantation d'arbres le cas échéant et d'autres techniques de conservation des sols et de l'eau.

Session 3 : Célébration des champions communautaires

De vibrantes discussions ont eu lieu avec les membres des communautés de Simiri , Ouallam et Hamdallaye car le grand groupe de participants n'a pas pu se rendre sur le terrain et dans les villages pour diverses raisons, notamment liés à la sécurité : Seyni Kalkoye , Himadou Issa, agriculteurs, pratiquants de la RNA) ; Amina Alhassane , formatrice de produits agroforestiers non ligneux ; Issaka Hassane , chef religieux, pépiniéristes, producteur de *Zyziphus mauricien* greffé ; Assamaou Djibo , pépiniériste, transformateur de produits agroforestiers non ligneux.

Voici les points saillants des échanges :

- Qu'est-ce qui vous a facilité la pratique de la RNA ? - Sensibilisation et formation reçues de World Vision, et des services techniques ainsi que des expériences de nos pairs sur les techniques de la RNA, les bénéfices pour la disponibilité du bois, mais aussi pour l'amélioration de la production agricole.
- Qu'est-ce qui vous motive à être pépiniériste ? - Bénéfices reçus de la vente des produits des arbres, soutien aux besoins des ménages.
- Quels produits agroforestiers non ligneux transformez-vous ? - Transformation de l'huile de Balanites (par les femmes), farine enrichie pour l'alimentation des enfants. Avant, nous, dans la communauté, abattions des arbres pour le bois de chauffage sans tenir compte des autres avantages tels que les fruits. Désormais, avec la formation sur la RNA, nous taillons

les arbres RNA pour nos besoins en bois de chauffage, et ne coupons plus les arbres. Les foyers améliorés nous aident également à améliorer notre santé, à réduire notre consommation de bois et à renforcer le développement de la chaîne de valeur de nos produits.

- Durabilité - maintenant, il y a une prise de conscience collective sur la valorisation des arbres et la protection de l'environnement. Nous avons reçu l'investissement nécessaire ; cependant, nous avons encore besoin de plus de formation et de soutien pour prospérer.
- Le décret est nouveau. Le gouvernement n'a aucun projet ou programme pour vulgariser ce décret, ce sont les ONGs et les projets qui tentent de le vulgariser à notre niveau. Le comité de surveillance mis en place grâce au décret aide les communautés à appliquer le décret, à l'utiliser pour sécuriser leurs arbres et leurs champs. Une diffusion beaucoup plus large du décret est nécessaire.

Session 4 : Introduction au cadre de plaidoyer

Présentation 3 : le cadre de plaidoyer de la composante SHARED

Une introduction au cadre du plaidoyer SHARED a été faite par Mawa Karambiri comme indiqué dans la figure ci-dessous, suivie d'un travail de groupe sur l'évaluation de l'expérience des participants en matière de plaidoyer.

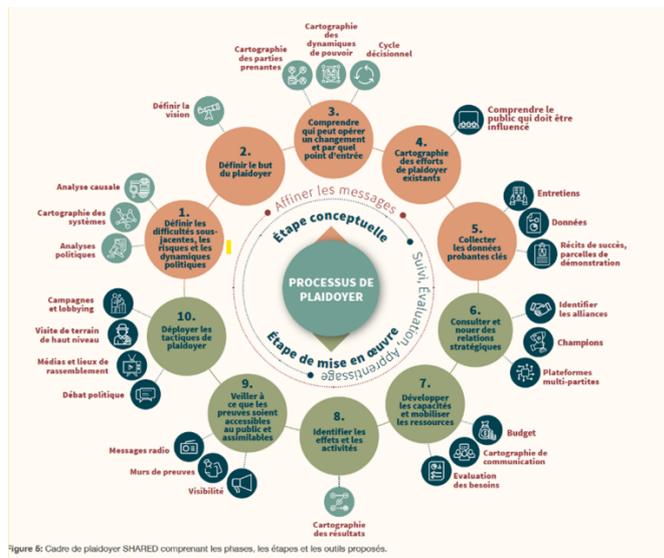


Fig. le cadre de plaidoyer SHARED

Travail de groupe 1 – Évaluation de l'expérience des participants en matière de plaidoyer

À l'aide de cartes, les participants ont réfléchi au plaidoyer en général et au cadre SHARED en particulier. Ils ont souligné les étapes clés qu'ils ont trouvés utiles dans un processus de plaidoyer, ont brièvement discuté de leurs expériences précédentes en matière de plaidoyer (Q1), des étapes de plaidoyer dans lesquelles ils ont été impliqués (Q2), de ce qui a fonctionné (Q3), de ce qui a été difficile (Q4) , quelles leçons ont-ils apprises (Q5) et tout autre commentaire (Q6).

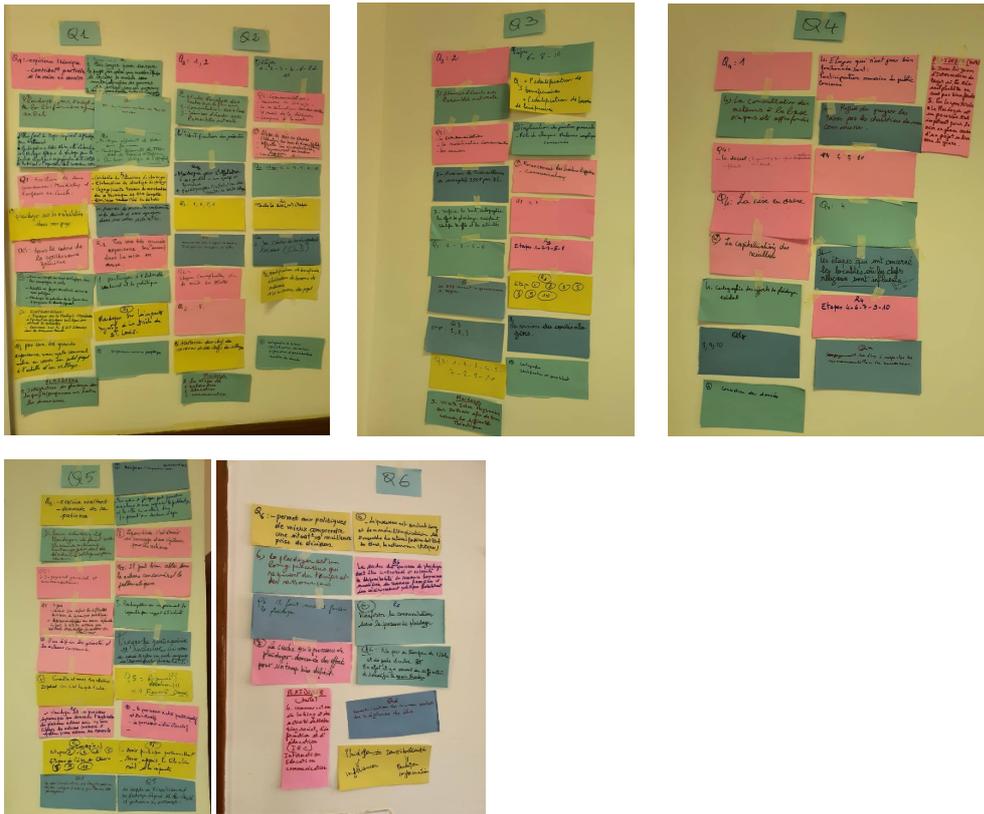


Fig. Réponses des participants au travail de groupe 1 sur leur expérience de plaidoyer



Fig. Un participant ajoutant sa contribution sur le plaidoyer

Q 1 : Expériences antérieures des participants en matière de plaidoyer

- Connaissance théorique du concept de plaidoyer.
- Très peu d'expérience dans la mise en œuvre du plaidoyer.
- Expérience de plaidoyer pour que le projet Reverdir l'Afrique inclue l'élaboration et la gestion des pistes à bétail, de la transhumance / du pastoralisme dans les activités du projet au Sénégal.
- Plaidoyer pour l'adoption de la nouvelle loi foncière agricole au Mali.

- Expérience de plaider en tant que Point focal au Mali pour le projet régional de plaider pour la justice climatique.
- Participation à l'élaboration de la stratégie africaine de plaider pour la justice climatique en préparation à la COP27.
- Plaider pour le relèvement de 2 communes au Mali Madiakuy et Fangasso en Province (Cercle).
- Plaider pour la nutrition des enfants.
- Plaider pour une bonne gouvernance foncière.
- Plaider pour l'utilisation d'aliments biologiques dans notre campagne nationale de pêche au Sénégal.
- Expérience dans le plaider pour l'accès des femmes à la terre, la restauration des terres locales et pour la stratégie de l'agroforesterie au Mali.
- Participant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une caravane de plaider pour la mise à l'échelle de la RNA à travers l'illustration de la pratique de la RNA, des voyages d'étude et d'apprentissage, des émissions de radio et des émissions de télévision.
- Plaider auprès des autorités coutumières et du gouvernement local pour leur soutien aux activités du projet de restauration.
- Peu d'expérience, mais une certaine participation à la phase de mise en œuvre.
- Participation à certains processus nationaux de politiques et de décrets.
- Plaider sur l'impact négatif des briques St Louis au Sénégal.
- Plaider pour l'octroi de terres à un groupe de femmes.
- Plaider pour la création de comités locaux de suivi au Niger.
- Plaider pour que les collectivités locales appuient les agents techniques en matériel pour plus d'efficacité sur le terrain.

Q2 : Les étapes du plaider dans lesquelles les participants ont été précédemment impliqués, n = 18

- 2 participants ont été impliqués dans toutes les 10 étapes du plaider de la conception à la mise en œuvre.
- 9 ont participé à l'étape 1 avec des exemples d'analyse des lois et règlements fonciers, cartographie de la zone d'intervention.
- 9 ont été impliqués dans l'étape 2 à travers la consultation des parties prenantes, l'identification des priorités de plaider, la mise en place des comités locaux de développement, la définition des difficultés sous-jacentes au processus.
- 6 ont été impliqués dans l'étape 3 à travers une séance d'échange avec l'Assemblée nationale, l'identification des acteurs, des bénéficiaires et de leurs besoins.
- 5 ont été impliqués dans l'étape 5 à travers la collecte de données et de preuves, la collecte et le développement de la base de données, et les difficultés liées à la malnutrition.
- 8 ont été impliqués à l'étape 6 à travers des activités de communication, réunions de cadrage, mobilisation communautaire, campagne d'information, d'éducation et de sensibilisation, recherche d'aide du chef de canton et des chefs de village, recensement des leaders d'opinion.
- 5 ont été impliqués dans l'étape 10 avec des suivis de la décision d'une fermeture d'une route comme moyen de pression, et la mise en œuvre de la stratégie de plaider.
- 1 a participé à l'étape 8, 1 à l'étape 9.

Les étapes 1, 2 et 6 comptaient le plus grand nombre de participants.

Q3 : Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? n=19

Les étapes suivantes ont bien fonctionné pour les participants :

- Étape 1 avec la définition de l'objectif de plaidoyer rapporté par 6 participants.
- Étape 2 rapportée par 5 participants.
- Étape 3 identification des acteurs clés, et leurs rôles, communication, échanges avec l'Assemblée nationale rapportés par 8 participants.
- Étape 4 avec l'identification des efforts de plaidoyer existants rapportés par 2 participants
- Étape 5 rapportée par 4 participants.
- Étape 6 rapportée par 9 participants à travers l'acceptation par les travailleurs du paiement en espèces de somme forfaitaire (350 fcfa / jour), la communication, la mobilisation communautaire, les réunions du comité villageois, l'information et la sensibilisation.
- L'étape 7 a été rapportée par 2 participants.
- Étape 8 sur la cartographie des résultats attendus et des effets des activités rapportés par 3 participants.
- Étape 9 par 2 participants.
- Étape 10 à travers la visite de terrain inter-agriculteurs pour identifier les défis thématiques, la visite des comités de développement régional au gouverneur de la région rapportée par 5 participants.

Dans l'ensemble, les participants ont indiqué que toutes les étapes avaient fonctionné dans une certaine mesure. L'étape 6 a mieux fonctionné, suivie des étapes 3, 1, 2, 10, 5, 7.

Q4 : Qu'est-ce qui a été difficile ? n= 16

Les participants ont signalé les étapes suivantes comme difficiles d'après leur expérience :

- L'étape 1 a été rapportée par 2 participants concernant la préparation du processus de plaidoyer
- Étape 4 par 3 car la cartographie des processus de plaidoyer existants n'était pas efficace
- Étape 5 par 1 participants concernant la collecte de données et de preuves.
- Participant à l'étape 6 par 3 car il n'y a pas eu de consultation significative des parties prenantes tout au long du processus ; et les domaines où les chefs religieux étaient influents étaient plus difficiles pour le processus de plaidoyer ; les agriculteurs résistent également au respect des engagements en payant les taxes convenues ; de même, un gouverneur qui hésite à faire appliquer un décret d'élévation de certaines communes en Province (Cercle au Mali).
- Étape 8 rapportée par 1 participant.
- Étape 9 par 3 participants concernant les défis de la capitalisation des résultats atteints.
- Étape 10 signalée par 7 participants car le public cible n'a pas assisté massivement à l'événement comme prévu, la mise en œuvre difficile du plaidoyer ; l'exécution et le contrôle des engagements pris par les collectivités locales vis-à-vis de la recommandation du gouverneur ; la participation non effective des collectivités locales à la gestion des ressources naturelles malgré les prérogatives qui leur sont attribuées par l'Acte 3 de la politique de décentralisation au Sénégal.

La plus difficile était l'étape 10 suivie des étapes 4, 6, 9 et 1. Les étapes 2, 3, 7 n'étaient pas mentionnées.

Q5 : Quelles leçons les participants ont-ils appris ?

- Le plaidoyer est passionnant, mais demande de la patience.
- Le plaidoyer nécessite un renforcement des capacités à partir de rien.
- Avoir du courage et être vigilant dans les actions est essentiel pour le plaidoyer.
- Le plaidoyer permet aux parties prenantes de mieux comprendre les problèmes en jeu et leurs rôles dans la recherche de solutions.
- Le plaidoyer aide les décideurs à prendre des décisions éclairées.
- Le succès du plaidoyer dépend de la clarté et de la pertinence du message partagé dans le processus.
- Dans le plaidoyer, il est essentiel d'identifier les bons acteurs cibles à influencer et les problèmes fondamentaux en jeu.
- Pour qu'un plaidoyer réussisse, il est essentiel d'avoir un large éventail de parties prenantes actives ainsi que des décideurs engagés.
- L'approche participative est nécessaire pour le plaidoyer car elle permet la création de groupes de travail inclusifs et multidisciplinaires.
- Un dynamisme personnel et un engagement au niveau communautaire sont les clés du succès du plaidoyer.
- Les ressources et les relations sont des ingrédients pour des résultats de plaidoyer réussis et durables.
- Identifier et définir avec précision les difficultés, les risques et les dynamiques politiques ainsi que des objectifs clairs, une vision du plaidoyer conduit à des interventions pertinentes et à la réussite du processus de plaidoyer.
- Un plaidoyer significatif est participatif et itératif.
- Le plaidoyer nécessite une définition claire des priorités et des acteurs concernés.
- Les clés du succès du plaidoyer sont l'engagement personnel, les capacités d'écoute pour apprendre de la situation, s'adapter au contexte et anticiper les impacts des actions.
- Mener un plaidoyer, c'est contracter des partenariats stratégiques, clé des fenêtres d'opportunités.
- Le plaidoyer est un processus dynamique qui nécessite l'implication de plusieurs acteurs avec un bon ciblage des acteurs concernés pour assurer son succès.
- Le plaidoyer est un processus très important, en particulier pour la mise en œuvre de projets sensibles au genre.

Q6 : Tout autre commentaire.

- Le plaidoyer aide les décideurs politiques à mieux comprendre un problème, conduisant ainsi à des décisions plus éclairées.
- Les procédures de plaidoyer sont souvent longues et nécessitent l'engagement de toutes les parties prenantes (services techniques de l'Etat, collectivités locales, ONG, etc.).
- Le plaidoyer est un long processus qui prend du temps et exige des ressources. Cependant, le calendrier des actions de plaidoyer doit être bien défini.
- La stratégie de plaidoyer doit être basée sur le contexte et nécessiter la disponibilité de ressources humaines qualifiées, de moyens financiers et d'un environnement politique favorable.
- Parfois, le plaidoyer doit être imposé aux autorités.
- Une communication solide est nécessaire pour le succès du plaidoyer.

- Dans le plaidoyer, il ne faut pas mal identifier les cibles et les fenêtres d'opportunité. Souvent, l'identification des bons leaders et gardiens du changement est difficile.
- L'information, l'éducation et la communication, y compris le lobbying et le marketing social, sont essentielles pour le plaidoyer.

Session 5 : Visiter des preuves pour le changement de politique : principaux défis politiques au Mali et au Sénégal en matière de RNA, l'agroforesterie et la restauration des terres

En séance plénière, Mawa a fait une présentation sur les principaux défis politiques au Sénégal et au Mali sur la base du projet Reverdir l'Afrique, de la littérature existante et d'une étude en cours sur les droits et les procédures d'utilisation des arbres dans les deux pays. La session du Sénégal a été présidée par un participant sénégalais M. Boucar Ndiaye, Directeur de la Planification, et la session du Mali par un Malien M. Pierre Dembélé, Directeur Exécutif de Sahel Eco.

Séance du Sénégal

Points saillants :

- Le Sénégal n'a pas de politique, réglementation, stratégie ou plan d'action spécifique au développement de l'agroforesterie dans le pays.
- Le code forestier, la dernière réforme datant de 2018, a été conçu pour régir les arbres dans la forêt et non l'agroforesterie spécifiquement. Cependant, ce code forestier est utilisé dans la gestion des arbres dans les terres agricoles. Les articles les plus fréquemment utilisés par les forestiers pour faire appliquer le code forestier à la gestion des arbres champêtres sont les articles 12, 13, 19, 20.
- Il existe une variation dans les perceptions des forestiers dans la mise en œuvre des procédures d'exploitation des arbres, y compris pour les arbres issus de la RNA. De telles variations impliquent le jugement personnel du forestier, conduisant à de tensions éventuelles avec les utilisateurs des ressources et à des pots-de-vin potentiels.
- Les producteurs et les agents de vulgarisation locaux (animateurs) trouvent les procédures d'utilisation des arbres dans les champs plutôt contraignantes, par rapport aux forestiers qui trouvent que les procédures ne sont pas contraignantes, mais bonnes pour la protection de l'environnement.
- Les producteurs suggèrent de réduire la lourdeur et la durée des procédures d'utilisation des arbres dans les champs comme un moyen de les encourager dans leur pratique de la RNA. Cependant, les forestiers et les animateurs suggèrent la formation et la sensibilisation des agriculteurs à la pratique de la RNA comme moyen prioritaire de généralisation de la pratique.

Recommandations :

- Il est impératif de formuler une politique agroforestière spécifique, ancrée dans la réglementation existante, par exemple les dispositions favorables du code forestier en vigueur.
- Le gouvernement pourrait prendre un décret réglementant la pratique de la RNA et la gestion des arbres champêtres (agroforesterie) en application de l'article 19 du code forestier

de 2018. Ce décret pourrait définir et reconnaître les champs comme des entités spécifiques vouées à la production agricole intégrant les arbres (agroforesterie), distincts de la forêt dont l'objectif principal est la production d'arbres / bois. De même, un statut spécifique pourrait être défini pour les arbres champêtres, distinct des arbres de la forêt.

- Il est essentiel de produire un référentiel de toutes les dispositions de la réglementation en vigueur sur la RNA et l'agroforesterie et de le diffuser auprès des services techniques pour réduire les tensions et booster la mise à l'échelle de la pratique de la RNA.

Session Sénégal : Questions et Réponses

- Les terres agricoles ne sont pas des forêts, mais les arbres champêtres sont régis par le code forestier, car selon les législations, les arbres sont les mêmes indépendamment de leur emplacement physique (ex. champs, brousse, forêt). Cependant, le code forestier ne reconnaît ni ne spécifie les arbres dans les parcs agroforestiers.
- Les questions clés ici sont comment soutenir les agriculteurs dans leurs efforts de restauration ? Au Sénégal, nous devons plaider pour un décret pour réglementer la pratique de la RNA et sécuriser les agriculteurs. Pour qu'un projet de réforme soit adopté, il doit être préalablement examiné par le conseil constitutionnel afin de s'assurer de sa cohérence avec la constitution et les lois en vigueur. La réforme devrait être suivie d'une diffusion auprès des agriculteurs pour un meilleur impact.
- Les autorités locales ont le devoir d'assurer le bien-être des personnes. Ils devraient travailler pour soutenir les agriculteurs dans leur pratique de la RNA car ils reçoivent des fonds issus des taxes forestières.
- Le décret RNA du Niger n'est pas déconnecté du code forestier, mais viens en complément du code forestier.
- L'établissement d'une situation de référence est important pour pouvoir évaluer l'impact réel de la réforme de la RNA.
- Les agriculteurs doivent être inclus dans le partage des bénéfices des infractions environnementales. Par exemple, lorsque l'exploitation d'un agriculteur est victime d'une infraction, les amendes sont versées au Trésor public et partagées avec le forestier. Aucune part ne revient à l'agriculteur au Sénégal et au Mali. Au Niger, cela a changé et l'agriculteur reçoit également une part de l'amende perçue à la suite des dommages causés à son exploitation.

Séance sur le Mali

Au Mali, la problématique des droits sur les arbres et le manque de politique et de stratégie de développement de l'agroforesterie sont similaire au cas du Sénégal.

La principale loi appliquée par les forestiers pour réglementer les arbres champêtres et des parcs agroforestiers est la loi 10-28 du 12-07-2010 portant gestion des ressources naturelles du domaine national, et la Politique Forestière Nationale. Il n'existe pas de loi ou de réglementation spécifique reconnaissant et régissant la RNA. La gestion des arbres de RNA est similaire a celle de l'ensemble des arbres dans les plantations privées par exemple. Au Mali, en cas d'exploitation, le propriétaire doit solliciter tout comme au Sénégal une autorisation ou un permis gratuite auprès du Service des Eaux et Forêts.

Session Mali : Questions et réponses

- Il n'y a pas de politique et de lois distinctes réglementant la pratique de la RNA. Les agriculteurs doivent solliciter une autorisation gratuite du forestier avant toute exploitation d'arbres de RNA.
- Les lois et réglementations existantes ne reconnaissent pas de différence entre les arbres champêtres et les arbres en forêt. Cela contribue aux tensions entre les forestiers et les communautés car les arbres champêtres ont été plantés et/ou entretenus par l'agriculteur principalement par rapport aux arbres de la forêt naturelle. Faire des réformes qui réglementent la pratique de la RNA dans le pays contribuera à rétablir la confiance entre les producteurs et les services techniques, notamment les forestiers.
- Il est nécessaire de réviser les politiques existantes, pour les rendre propices à la pratique de la RNA. Les processus politiques actuels sont souvent top-down, donc inefficaces, et difficiles à adopter et à mettre en œuvre par les communautés locales car les perspectives locales ne sont pas assez prises en compte. Les réformes sont importantes, mais elles doivent être suivies d'une compréhension cohérente entre les parties.
- L'environnement est un secteur décentralisé, mais les ressources financières et humaines sont rares pour la mise en œuvre des activités de gestion requises. Par conséquent, il est nécessaire de plaider pour un transfert des ressources aux autorités locales parallèlement au transfert de compétences.
- Pour assurer la mise à l'échelle de la RNA au Mali et au Sénégal, la politique de réforme devrait améliorer la valeur des arbres, en veillant à ce que l'arbre soit un stock de richesse, une source d'investissement pour le producteur. Le coût de l'entretien des arbres devrait générer un retour sur investissement pour le producteur.
- Il n'y a pas assez d'agents forestiers pour répondre aux besoins de la population et les lois existantes ne sont pas bien comprises, même par les forestiers eux-mêmes qui sont censés appliquer la loi. Il est donc nécessaire de diffuser et de vulgariser les lois et règlements existants.

Travail de groupe 2 : Identification des défis politiques et leur analyse causale

Dans le travail de groupe 2, les équipes nationales ont d'abord identifié à partir de leurs expériences 3 défis clés des politiques existantes (politiques elles-mêmes, mise en œuvre, institutions) qui sont essentiels pour la mise à l'échelle de la restauration et de l'agroforesterie dans leur pays. Deuxièmement, ils choisissent le défi le plus critique/urgent pour lequel un plaidoyer est urgent. Troisièmement, ils ont mené une analyse des causes profondes où ils ont identifié les causes sous-jacentes de leur défi politique le plus critique tout en explorant les liens et le domaine multidimensionnels (culturels, économiques, perceptions, visions du monde, environnementaux).

Sénégal : les défis politiques et leur analyse causale

Identification des défis politiques clés

- Appropriation de l'agroforesterie par les collectivités locales
- Adoption de lois spécifiques réglementant la pratique de la RNA
- Renforcement des capacités des acteurs locaux (population & collectivités territoriales)

Défi prioritaire au Sénégal

- Appropriation de l'agroforesterie par les collectivités territoriales.

Analyse causale du défi politique prioritaire identifié pour le Sénégal

Défi prioritaire identifié	Causes profondes	Domaines	Acteurs	Conséquences
Appropriation de l'agroforesterie par les collectivités territoriales	Méconnaissance des bénéfices économiques et environnementaux par les autorités locales ; Manque de synergies entre les principaux services techniques de l'État concernés ; Rapports de force déséquilibrés entre les collectivités territoriales décentralisées et les services déconcentrés ; Absence de réglementation claire et spécifique sur le développement de l'agroforesterie ; Méconnaissance des lois et réglementations existantes relatives à l'agroforesterie.	Politique; Institutionnel; Socio-économique ; Recherche	Maires ; Services techniques ; ONGs Chefs religieux et coutumiers ; Partenaires scientifiques	Entrave à la mise à l'échelle des pratiques agroforestières ; Dégradation continue des terres ; Faible intégration des actions agroforestières dans le budget local et la planification du développement ; Faible participation des collectivités territoriales dans les actions agroforestières

Mali : les défis politiques et leur analyse causale

Identification des défis politiques clés

- Absence de lois spécifiques et de dispositions réglementant la pratique de la RNA (actuellement basée sur la loi de 2010).
- Faible diffusion de la loi sur décentralisation et transfert ineffectif de compétences et de ressources aux collectivités locales pour la gestion des ressources naturelles
- Réglementation non effective sur les plans d'aménagement du territoire et les schémas locaux de gestion des terres et des ressources naturelles. (Insuffisance de schéma et plan d'aménagement et de gestion des ressources des terroirs)

Défi prioritaire au Mali

Réglementation non effective sur les plans d'aménagement du territoire et les schémas locaux de gestion des terres et des ressources naturelles

Analyse causale du défi politique prioritaire identifié pour le Mali

Défi prioritaire identifié	Causes	Domaines	Acteurs	Conséquences
----------------------------	--------	----------	---------	--------------

Réglementation non effective sur les plans d'aménagement du territoire et les schémas locaux de gestion des terres et des ressources naturelles (Insuffisance de schéma et plan d'aménagement et de gestion des ressources des terroirs)	Financement insuffisant et faible capacité de mobilisation des ressources ;	Politique ; institutionnel. Éducation	État ; donateurs ; ONGs ; Haut Conseil des Collectivités Territoriales / Locales. Agence Régionale de Développement (ADR).	La déforestation ; dégradation; perte de diversité biologique ; conflits fonciers et pastoraux ; dégradation des terres.
	Volonté politique insuffisante.		Haut Conseil des Collectivités territoriales ; Assemblée nationale OSC ; OCB ; Association des municipalités du Mali (ACCRM) ; Association des conseils régionaux.	
	Non effectivité du transfert des ressources financières aux collectivités territoriales.		État; Etat, Association des Communes du Mali ; donateurs ; Assemblée nationale; OSC.	
	Faible diffusion et connaissance de la réglementation existante par les collectivités décentralisées.			

Niger : les défis politiques et leur analyse causale

Identification des défis politiques clés

- Financement non durable de la restauration des terres et des politiques liées à la GDT
- Absence de soutien et d'encadrement de proximité accessible et efficace des producteurs
- Faible appropriation des investissements de restauration des terres par les acteurs et parties prenantes (producteurs, collectivités, services techniques décentralisés)

Défi politique prioritaire au Niger

- Financement non durable de la restauration des terres et des politiques liées à la GDT

Analyse causale du défi politique prioritaire identifié pour le Niger

Problème de politique critique identifié	Causes	Domaines	Acteurs	Conséquences
Financement non durable de la restauration des terres et des	Financements orientés vers l'urgence humanitaire par rapport aux actions	Urgence-développement ; Paix ; Sécurité Politique ; Économique.	Président de la République ; Premier Ministère ; Ministères des	Perte de biodiversité ; Appauvrissement de la population ;

politiques liées à la GDT.	de développement à long terme ; Inadéquation entre les discours et les actions politiques ; Faibles capacités de mobilisation des ressources internes		finances et de la planification ; Assemblée nationale (commissions spécialisées : finances, le développement rural, etc.); Secteur privé Société civile ; Donateurs.	Faible pérennité des actions ; Dégradation continue des ressources naturelles.
----------------------------	---	--	--	---

Session 6 : Cartographie des résultats des politiques

La cartographie des résultats est une méthodologie développée par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) utilisée pour faire le suivi de divers travaux de mise à l'échelle, en particulier ceux liés à l'influence des politiques, les pratiques et les décisions d'investissement en matière de restauration des terres. La cartographie des résultats se concentre sur un type spécifique de résultat qui est celui du changement de comportement. Appliqué aux défis de politiques identifiés dans chaque pays, le Mali, le Niger et le Sénégal, l'outil permet de suivre les changements observables dans les comportements, les actions et les relations des partenaires impliqués. La cartographie des résultats comprend sept étapes clés : 1. Identification de la politique ou défis clés ; 2. Identification des parties prenantes clés à impliquer ; 3. Identification d'un défi liés à l'atteinte des résultats pour chaque partie prenante ; 4. Détermination des marqueurs de progrès (au début, mi-parcours, plus tard) pour chaque partie prenante ; 5. Identification des stratégies d'engagement nécessaires pour chaque partie prenante ; 6. Suivi du progrès des stratégies d'engagement et des marqueurs de progrès ; et 7. Examen, réflexion et ajustement.

Cartographie des résultats de la politique du Sénégal

Changement de politique souhaité

Meilleure intégration de l'agroforesterie dans la planification du développement local (PDC & PDD) et la budgétisation pour stimuler la restauration des paysages.

Vision	Objectifs du plaidoyer	Changements nécessaires	Point d'entrée	Acteurs du changement	Risques à la réalisation de la vision
L'agroforesterie est effectivement pratiquée et généralisée dans toutes les communes du Sénégal conformément au Plan Sénégal Emergent vert (PSE).	Assurer une compréhension harmonisée de l'agroforesterie par tous les acteurs. Renforcer les lois et règlements liés à l'agroforesterie	Les maires connaissent les réglementations soutenant l'agroforesterie et peuvent les utiliser efficacement dans la planification et la mise en œuvre de leurs politiques.	Promulgation de décrets et d'arrêtés rendant obligatoire la pratique de l'agroforesterie au niveau communal	Services techniques Autorités déconcentrées et décentralisées Donateurs Responsables de projets et de programmes Scientifiques	Manque d'engagement des collectivités territoriales /décentralisées. Contexte pandémique/sanitaire mondial. Politiques conçues par le haut (top-down) difficulté de

	pour protéger et sécuriser les agriculteurs.	Un cadre d'échange et de concertation autour de l'agroforesterie est mis en place aux niveaux local et national.		Les chefs religieux Les producteurs	compréhension et de mise en œuvre par les acteurs locaux. Environnement social économique mondial contraignant
--	--	--	--	--	--

Cartographie des résultats des politiques au Mali

Changement de politique souhaité

Décentralisation effective à travers le transfert de ressources financières aux communautés pour la GDT et la gestion durable des ressources naturelles.

Vision	Objectifs du plaidoyer	Changements nécessaires	Point d'entrée	Acteurs du changement	Risques à la réalisation de la vision
Toutes les collectivités sont dotées de schéma et plan d'aménagement et de gestions des ressources naturelles des terroirs	Amener le gouvernement à rendre effectif le transfert des ressources financières aux collectivités décentralisées	Promulguer et rendre effectif le décret de transfert de compétences, et de ressources humaines et financières aux collectivités décentralisées/locales pour la gestion des ressources naturelles.	Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable (MEADD), Association des Maires, Haut Conseil des Cercles, Agences Régionales et Communales de Développement	Premier Ministère; MEADD ; Ministère de l'Aménagement du Territoire ; Ministère des finances	L'instabilité politique, Contexte sécuritaires entraînant les efforts humains et financiers vers l'urgence humanitaire, et moins à la planification du développement à long terme. Contexte socio-économique mondial contraignant.

Cartographie des résultats de la politique du Niger

Changement de politique souhaité

Accroissement, alignement du budget de l'Etat pour le financement de la Gestion Durable des Terres (RNA, Agroforesterie, Restauration des terres)

Vision	Objectifs du plaidoyer	Changements nécessaires	Point d'entrée	Acteurs du changement	Risques à la réalisation de la vision
D'ici 2032 le budget alloué à la GDT a atteint 10% du budget national	Augmenter le budget alloué à la GDT de 1 % par an. Prendre les mesures nécessaires pour accroître la mobilisation des ressources internes au plan nationales.	Affectation des ressources nationales à la GDT. Bonne gouvernance des ressources et des fonds alloués	Hautes autorités du pays	Les autorités coutumières, Collectivités territoriales, services techniques déconcentrés, organisations paysannes,	Un contexte sécuritaire difficile qui tire les ressources humaines et financières et les efforts vers l'urgence humanitaire

	Encourager les donateurs impliqués dans la GDT à consacrer au moins 50 % de leur financement aux actions de GDT.			bailleurs de fonds.	
--	--	--	--	---------------------	--

Session 7 : Planification stratégique du plaidoyer potentiel pour un changement des politiques

Dans le travail de groupe 5, les participants ont poursuivi le plan de plaidoyer initié lors de la session précédente. Ils ont cartographié les initiatives de plaidoyer existantes dont ils ont connaissance et identifié des partenariats stratégiques à envisager dans leur mise en œuvre. Dans le travail de groupe 6 qui a suivis, ils ont identifié les activités potentielles à inclure dans le plan de plaidoyer, les résultats attendus, les sources de données et les preuves nécessaires, les ressources (financières, capacités, connaissances, réseaux) nécessaires et un éventuel calendrier.

Mali

Activités	Résultats attendus	Les sources de données	Ressources nécessaires	Calendrier	Acteurs
Déjeuner-débat	Un engagement formel des décideurs pour l'inclusion des questions de RNA dans les lois est obtenu	Loi 10-028 du 12.07.2010	Ressources financières	novembre - décembre	Assemblée nationale du Conseil National de Transition (commission des lois) ; Directions Nationales des Eaux et Forêts ; Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD) ; ministère de l'Éducation (MEADD); Ministère des finances
	Un décret à court et moyen terme sur la RNA est obtenu	Politique forestière nationale			
Audience au ministère de l'Environnement et au Premier Ministère	Les conclusions et recommandations du déjeuner débat sont présentées au Conseil de cabinet des Ministères	Document de conclusion et de recommandation issus des déjeuners-débats ; Loi sur la politique forestière nationale	Ressources humaines qualifiées	Février	

Initiatives de plaidoyer existantes au Mali	Partenariats stratégiques
Caravane sur la COP28 en Egypte	OSC, Collectivités décentralisées ; ONG
Projet de mise en œuvre de la CDN	
Projet de plaidoyer pour la Neutralité de la Dégradation des Terres (LDN)	
Plaidoyer pour les 40 bonnes pratiques de GDT	

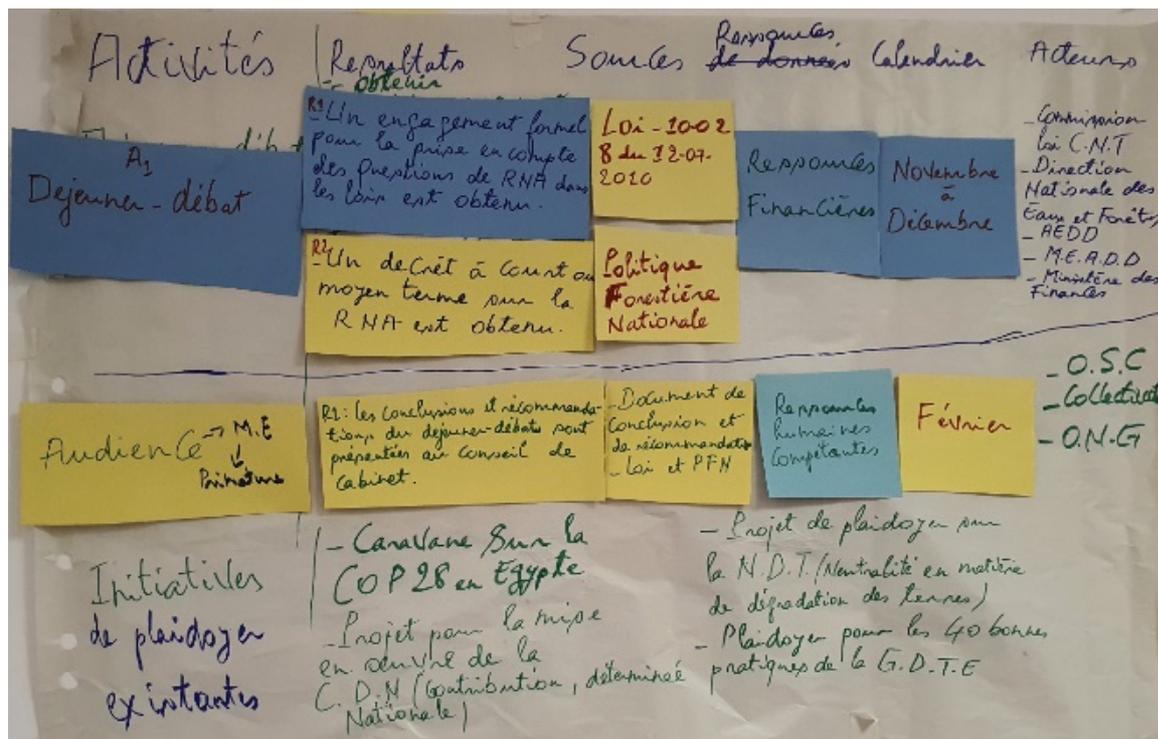


Fig. Planification du plaidoyer pour le Mali

Sénégal

Activités	Résultats attendus	Les sources de données	Ressources nécessaires	Calendrier
Mettre en place un comité national de l'agroforesterie/RNA/GDT	Le comité national d'agroforesterie /RNA/GDT est mis en place	Plan Sénégal Emergent (PSE) ; Lettre de politiques sectorielle de l'environnementale ; Code forestier ; politique forestière nationale ; loi agro - sylvo -pastorale ; Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture (PRACA) ; Bases de données (Projet Reverdir l'Afrique; ISRA ; Centre de Suivi Ecologique , ANACIM, etc.	Humaines, techniques, financières, avec les collectivités décentralisées, les ONG telles que WV, SOS Sahel, Trees4future, etc. donateurs; secteur privé	Octobre – janvier 2023
Sensibilisation et communication (visite d'échange, réunions, ateliers, etc.)	Les principes de l'agroforesterie et les bénéfices socio-économiques sont connus de toutes les parties prenantes			Février 2023
Formation et renforcement des capacités	Les acteurs maîtrisent les enjeux de la RNA, de l'agroforesterie et de la restauration des terres			
Elaboration de projet de textes spécifiques sur l'agroforesterie, la RNA et la restauration des terres et promouvoir son adoption	La réglementation spécifique et la proposition de textes de loi sur l'agroforesterie,			Juin 2023

par les autorités compétentes.	RNA et la restauration des terres sont adoptées et mises à la disposition du public			
Mobilisation des ressources financières	Fonds nécessaires mobilisés et mis à disposition des acteurs et parties concernés			octobre 2022

Initiatives de plaidoyer existantes au Sénégal	Partenariats stratégiques
Projet d'élaboration d'une stratégie nationale d'agroforesterie	Signature de conventions/protocoles/accords avec les bailleurs de fonds, OCB, (ex. Tree-Aid, WV, IED). CIFOR-ICRAF ; UE ; BM ; PNUD ; FAO ; instituts de recherche ; ministère des Finances, de l'Economie, des Collectivités Territoriales, de l'Agriculture, de l'Elevage ; Assemblée nationale.
Comité national d'évaluation des ressources forestières	
Centre d'éducation et de formation à l'environnement	
Projets et programmes divers, cadres de concertation (national, régional, départemental, communal).	
Initiative sur l'agroécologie (Dytaes)	

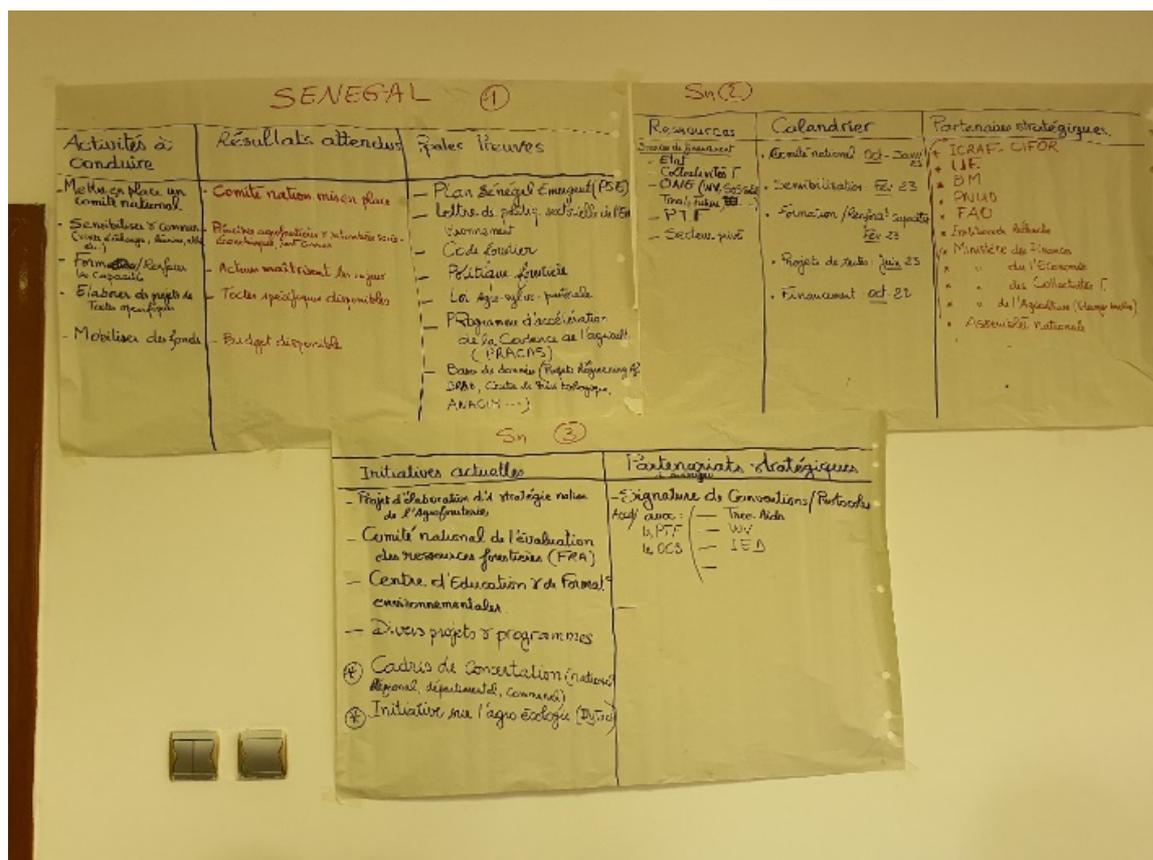


Fig. Planification du plaidoyer pour le Sénégal

Niger

Activités	Résultats attendus	Les sources de données	Ressources nécessaires	Calendrier
Organiser des réunions de plaidoyer à différents niveaux : - Cabinet du Premier ministre - Comité de discussion budgétaire (financier et planification). - Commission des finances de l'Assemblée nationale	Les réunions de plaidoyer se tiennent à 3 niveaux	Note de cadrage, Macro-économie, Loi de finance	Des ressources humaines qualifiées, Ressources financières, Réunions de travail	Trois tiers de l'année 1
Organiser des rencontres au niveau des coopérations bilatérale et multilatérale		Cadre de coopération et de développement au niveau national, Programmes et projets de développement		En continu
Organiser des réunions de plaidoyer auprès des ONG nationales et internationales		Cadre stratégique pour la GDT (CS-GDT) ; Plan de développement économique et social (PDES) 2022-2026 ; Programme de développement agricole 2021-2025 (Initiative 3N) ; Région, plans de développement communaux, plan de gestion territoriale.		
Mettre en place un cadre de veille et de suivi des changements souhaités	Un cadre de suivi et de veille opérationnel est créé	Plan de suivi, Arrêté de mise en oeuvre		Suivant la durée des activités, et le processus de plaidoyer

Initiatives de plaidoyer existantes au Niger	Partenariats stratégiques
Notes politiques Journées parlementaires Comité Interministériel d'Orientation (CIO) Dialogue sur les politiques (HC3N) lors de la revue globale	Cadre de concertation >> environnement (réunion périodique)

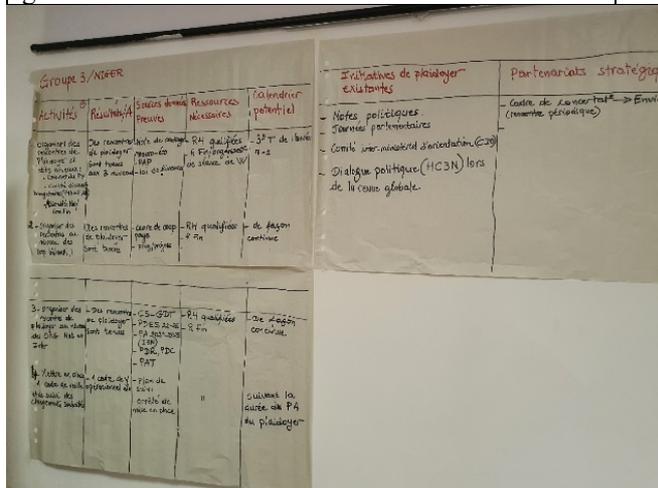


Fig. Planification du plaidoyer pour le Niger

Les mots de clôture

Les mots de clôture de l'atelier ont été prononcés par le représentant du CIFOR-ICRAF qui a demandé quelle est la prochaine étape ? Soulignant ainsi la nécessité d'un suivi des recommandations de l'atelier pour un plaidoyer dynamique en faveur de la RNA dans la région du Sahel. Quant au représentant de la Direction Nationale de la GDT du Niger, il a célébré les résultats atteints de l'atelier et l'opportunité d'apprentissage entre les équipes pays. Les participants ont également appréciés l'approche participative SHARED utilisée dans la facilitation des travaux comme agréable et efficace car ayant permis un dialogue significatif et co-apprentissage entre les participants. L'atelier a été animé par Mawa Karambiri et Ibrahim Touré, avec le soutien de l'équipe de World Vision Niger : Hamed Constantin Tchibozo, Djibo Abdourhamane , Garba Mamoudou et Roumana .

Quelques propos des participants :

« Entre nous pays Sahélien, nous avons les mêmes enjeux, nous pratiquons les mêmes choses, apprendre des expériences et réussites des autres pays est nécessaire pour une synergie. Le Niger a réalisé un décret sur la RNA. Nous avons appris de ce décret et nous allons adopter une démarche similaire dans notre pays le Sénégal, car il faudrait un changement de la réglementation afin de donner à l'arbre plus de valeur, que l'arbre soit un capital pour le producteur et que la loi protège les droits des producteurs sur leurs arbres ».

M. Matar Dion, Agence Sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte (ASER-GMW)

« A Tree-Aid, nous sommes dans une dynamique de construction d'une nouvelle stratégie de plaidoyer, et ce voyage d'étude nous conforte dans notre démarche et nous élargie les horizons de partenariats stratégiques dans nos pays d'intervention y compris le Sénégal, Mali, Niger et Burkina Faso ». **M. Alexis Sompoudou, Tree-Aid, Burkina Faso**

« Moi, en venant à ce voyage d'apprentissage, j'avais en tête qu'au Mali, nous étions déjà champions de la RNA, qui est une pratique ancestrale, et que nous n'avons aucun problème avec cette pratique. Cependant, l'analyse politique présentée ici m'a fait réaliser qu'à l'avenir, pour l'utilisation et la gestion des arbres issus de la RNA, nous aurons des défis auxquels je n'avais jamais pensé. Cet atelier m'a vraiment donné matière à réflexion. Et de retour au Mali, nous nous engagerons à trouver des solutions, à mettre en place des garde-fous avant que le problème des droits ne devienne critique car dans nos zones arides, la RNA est vitale pour la restauration des terres ». **Mme Kassambara Diallo Djénébou, Agence de la Grande Muraille Verte, Mali**

« Je pensais qu'au Mali, nous pratiquions la RNA et que nos lois et règlements englobaient déjà tous les aspects de cette pratique. Mais, après cette visite d'apprentissage, je me rends compte que nous devons entreprendre des réformes pour réglementer la pratique de la RNA afin de corriger les lacunes et de relever les défis actuels et futurs auxquels les producteurs sont confrontés sur le terrain ». **M. Kaba Diallo Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD), point focal PFN- LCD, AI-CD, AFR-100, Mali**

« J'étais de ceux qui pensaient que nous n'avions pas besoin d'un décret sur la RNA et que les dispositions actuelles étaient suffisantes. Mais, ce voyage d'étude nous a permis d'apprendre du cas du Niger, les déterminants qui ont conduit au décret. Aujourd'hui, je suis convaincue que nous allons plaider pour un décret similaire au Sénégal qui nous permettra d'intensifier la restauration des terres. J'ai également été surpris par l'engagement de l'équipe du Niger dans la discussion. Comme nous l'avons vu, au-delà du décret RNA, il y a beaucoup d'autres défis qui restent à relever. Le décret est une avancée dans la bonne direction ». **Dr. Diaminatou Sanogo, Institut Sénégalaise de Recherche Agricole, Sénégal**

« Avec le décret sur la RNA au Niger, j'ai vu que le processus est une course de longue haleine, il faut être persistant et persévérant. Au Sénégal, il nous faudrait plaider pour un décret ou un arrêté réglementant la pratique de la RNA afin de soutenir nos agriculteurs dans leurs efforts de restauration des terres ». **Mme Anna Daba Ndiaye Diouf, World Vision Sénégal**

« Avant de participer à ce voyage d'apprentissage, je faisais partie de ceux qui disaient que nous n'avions pas besoin d'un décret sur la RNA au Sénégal. Après les interactions avec les pairs, je pense que nous devrions envisager la prise d'un décret et un arrêté aux niveaux national et local pour réglementer la pratique de la RNA, encourager et sécuriser les agriculteurs dans leurs efforts de reverdissement. La RNA est devenu incontournable pour la restauration des terres. Maintenant il faut qu'on encadre la pratique pour inciter les producteurs. Je pense qu'un décret qui confère aux pratiquants de la RNA des avantages est une chose à envisager au Sénégal. Nous allons faire le plaidoyer nécessaire dans ce sens. Je m'engage à prendre un décret dans ma juridiction pour encourager et inciter les agriculteurs à pratiquer la RNA. Aussi, avec les maires concernés, je m'engage à initier des actions pour la délibération de mesures incitatives pour les producteurs de RNA. Par exemple, avec le projet Reverdir l'Afrique et son partenaire World Vision Sénégal, nous avons mis en place et redynamiser le parcours de bétail dans le bassin arachidier au Sénégal. Ce parcours de bétail a permis de préserver la paix sociale en réduisant les conflits dans la zone à tel point que le Président de la République, en conseil des ministres, a instruit la généralisation de cette expérience à tous les autres districts du pays ». **M. Babacar Wade, Sous-préfet, Sénégal**

« Je viens de réaliser, de mieux comprendre les notions de plaidoyer dont je faisais mais je ne savais pas que je faisais du plaidoyer. Du retour au Sénégal, nous allons coopter d'autres acteurs pour pouvoir faire le plaidoyer sur la RNA car il est nécessaire d'avoir un décret ou un arrêté qui organise qui réglemente la pratique de la RNA, de pouvoir aller à l'échelle National pour la RNA ». **Mme Olimata Faye, Colonel des Eaux et Forêts du Sénégal, Présidente du NOCC.**

Références citées

- Bernard, F., Bourne, M., Garrity, D., Neely, C., & Chomba, S. (2019). Lacunes politiques et opportunités de mise à l'échelle de l'agroforesterie en Afrique subsaharienne : recommandations d'un examen des politiques et pratiques récentes. *Agroforesterie mondiale (ICRAF), Nairobi*.
- Yatich, T., Kalinganire, A., Weber, JC, Alinon, K., Dakouo, J., Samaké, O., & Sangaré, S. (2014). Comment les codes forestiers affectent-ils l'accès, l'utilisation et la gestion des espèces d'arbres indigènes protégées : preuves du Sahel ouest-africain. *Document occasionnel*, 15.

Annexes

Annexe 1 : Ordre du jour de l'atelier

JOUR 0 - Lundi 12 septembre 2022		
	Arrivée des participants à Niamey/ Grand Hôtel	grand hôtel ICRAF - Mawa, Ibrahim Touré World Vision (WV) Niger-Hamed
JOUR 1 - Mardi 13 septembre 2022		
Temps	Activités	Responsable
Séance 1 : Présentation		
08.30 - 09.00	Arrivée et enregistrement des participants	Djibo - Roumanie
09.00- 09- 30	Mots de bienvenue et d'ouverture par : - Représentant de World Vision pour le projet Reverdir l'Afrique Niger - Ibrahim T. au nom de l'ICRAF - Colonel Major Seydou Yacouba, DGEF, représentant du NOCC	
09.30 – 09.40	Projection vidéo (5 min) sur le projet Reverdir l'Afrique	Garba Mamoudou (WV)
09.40 – 10.00	Présentations des participants	Tous
10.00 – 10.30	Présentation des objectifs de l'événement, de l'agenda, des attentes de résultats	Mawa
10h30 – 10h45	Exercice 1 : Perception des participants sur la restauration des terres dans leur pays.	Mawa
10h45 – 11h00	Pause café	Tous
Session 2 : Découverte du processus de plaidoyer pour le décret présidentiel réglementant la pratique des ANN au Niger		
11.00 – 11.40	Présentation 1 par NOCC Niger sur l'expérience du Niger dans le plaidoyer pour le décret RNA, opportunités, contraintes, leçons apprises, (30 min), suivi d'un Q&A (15 min)	Colonel Major Seydou Yacouba, DGEF, représentant du NOCC
11h40 – 12h20	Présentation 2 par les partenaires de mise en œuvre, sur leur rôle dans le processus de décret de l'ARN, les leçons apprises suivies d'un Q&A (15 min)	Hamed
Séance 3 : Célébrer les champions communautaires		
12h20 – 13h20	Échanges avec des champions communautaires suivis d'une séance de questions-réponses Champions communautaires : Seyni Kalkoye (producteur d'ARN); Issaka Hassane (chef religieux, pépiniéristes, producteur de Zyziphus mauricien greffé) ; Assamaou Djibo (Pépiniériste,	

	Transformateur de produits agroforestiers non ligneux) ; Amina Alhassan (Transformatrice de produits agroforestiers non ligneux) ; Hamadou Issa (producteur d'ARN)	
1:20 - 2:50	Heure du déjeuner	Tous
14h50 – 15h20	Présentation 3 Brève introduction au cadre de plaidoyer	Mawa
15h20 – 15h50	Travail de groupe sur la cartographie des étapes les clés du plaidoyer	Mawa, Ibrahim T. & Hamed
15.50 – 16.10	Restitution des résultats du travail de groupe n. 1	Tous
16.10 – 16.20	Résumé des principaux enseignements, messages à retenir.	Tous
16h25 – 16h45	Pause café l'après-midi	Tous
JOUR 2 - Mercredi 14 septembre 2022		
Temps	Activités	Responsable
Session 3 : Introduction au cadre de plaidoyer		
08.00 - 08.30	Arrivée et enregistrement des participants	Djibo Roumanie
08.30 - 09.00	Présentation 3 : Brève introduction au cadre de plaidoyer	Mawa
09.00 – 09.30	Travail de groupe 1 : Sur l'affiche des étapes clés que les participants envisageraient pour leur propre processus de plaidoyer (sur la base de la présentation qu'ils ont entendue et de leur propre expérience). <u>Objectif</u> : commencer à construire un plan de plaidoyer pour le Mali, le Sénégal et le Niger	Animation : Mawa pour le groupe 1 ; Ibrahim T. pour le groupe 2 ; Hamed pour le groupe 3
SESSION 4 : Visite de preuves pour le changement de politique, présentation des principaux défis politiques au Mali et au Sénégal concernant la pratique de la FMNR, l'agroforesterie et la restauration des terres.		
09.30-10.15	Présentation 4 des principaux défis politiques au Sénégal sur la base du projet Reverdissement de l'Afrique, de la littérature existante et de notre étude arborescente sur les droits agricoles et les procédures d'utilisation au Mali et au Sénégal. (30 min de présentation + 15 min de discussion)	Hôte : Ibrahim T. ; Un participant sénégalais présidera le cas du Sénégal ; Notes : Diami, Anna Preneur de notes : Djibo, Hamed
10h15 – 10h30	Pause-café du matin	Tous : les participants prennent un café, un thé
10h30 – 11h15	Présentation 5 des principaux défis politiques au Mali sur la base du projet Reverdissement de l'Afrique, de la littérature existante et de notre étude arborescente sur les droits agricoles et les procédures d'utilisation au Mali et au Sénégal. (30 min de présentation + 15 min de discussion)	Hôte : Ibrahim T. ; Un participant malien présidera le cas du Mali ; Rapporteurs : Doumbia & Mme Diallo
11.15 – 12.00	TRAVAIL DE GROUPE 2 : Objectif : Analyser les défis/problèmes politiques ou problèmes soulevés dans la présentation, suivi de l'identification par les participants de 3 problèmes politiques clés dans leur pays et où ils pensent qu'un plaidoyer est nécessaire de toute urgence. Analyse des causes profondes : des causes profondes des défis sous-jacents. Les risques et les dynamiques politiques qui contribuent au maintien et à la reproduction de ces défis.	Ibrahim pour animer le groupe Mali ; Mawa pour animer le groupe sénégalais ; Hamed pour animer le groupe nigérien

12.00 - 12.15	Restitution du travail de groupe	Hôte : Mawa
Séance 6 : Cartographie des résultats des politiques		
12.15 -13.15	TRAVAIL DE GROUPE 3 : Définir les objectifs du plaidoyer, la vision et les futurs résultats souhaités du plaidoyer.	Hôte : Mawa
13h15 -14h45	Heure du déjeuner	Tous les participants déjeunent
14h45 – 15h15	Examen des résultats du questionnaire pré-voyage	Ibrahim
15.10 – 15.40	Discussion générale, réflexions, leçons apprises et remarques de clôture pour le jour 3	Mawa
14h45 – 15h15	Discussion générale, réflexions, leçons apprises et remarques de clôture pour le jour 2	Mawa
JOUR 3 - Jeudi 15 septembre 2022		
08.30-09.00	Inscription des participants	Djibo , Roumanie
09.00-09.30	Restitution des travaux de groupe 4 et 5	Tous
Session 7 : Planification du plaidoyer stratégique pour le changement de politique		
09.30 – 10.00	Cartographie des initiatives de plaidoyer existantes/actuelles ; Et identification et cartographie des partenariats stratégiques .	Mawa
10.00 - 10.40	Identification des activités de plaidoyer et de leurs résultats attendus.	Mawa
10.40 – 11.00	Pause café	Tous
Session 8 : Prochaines étapes et session de clôture		
11.00 – 11.20	Restitution du travail de groupe 6	Mawa
11h20 - 12h50	Clôture de l'atelier et actions futures ; Evaluation de l'atelier par les participants ; Remplir le questionnaire post-voyage	Tous
12:50 -	Heure du déjeuner	
JOUR 4 - Vendredi 16 septembre 2022		
	Visite de terrain pour un apprentissage de première main avec une équipe restreinte pour des raisons de sécurité Une journée de visite de terrain sur un site des Ouallam et Simiri projet : <ul style="list-style-type: none"> • Visite des sites FMNR, pépinières, sites dégradés récupérés / sites de plantation d'arbres ; • Suivi des échanges avec les producteurs. 	Vision Mondiale Niger (Hamed)
JOUR 5 – Samedi 17 septembre 2022		
	Voyage de retour au Mali et au Sénégal	Tous

Annexe 2 : Liste des participants

Non.	Nom du participant	Rôle	Provenance
1	Sémaou Djibo	Productrice	Sargane /Niger
2	Issoufou Dioiri AbdoulNassirou	TDM/OT	Hamdallaye / Niger
3	Boucar NDIAYE	Administration	Dakar/ Sénégal
4	Issaka Hassane	Producteur	Simiri / Niger
5	Seyni Kalikoye	Producteur	Simiri / Niger
6	Kaba Diallo	PNF.UNCCD/Mali	Mali
7	Maman Lawan Chaïbou	CS/GDT/F	Kollo /Niger
8	Diénébou Diallo	ANGMV/NOCC	Mali
9	Amina Alhassane	Productrice	Simiri /Niger
dix	Ilboudo Henri	Aide CPM/Arbre	Niger
11	Bruno Dakouo	SAHEL-ECO	Mali
12	Habiba Abarchi	CSEnvironnement	Hamdallaye / Niger
13	Souleymane Doumbia	Chef de projet /OXFAM	Mali
14	Babacar Wade	Sous- préfet	Sénégal
15	Moctar Dioné	ASERGMV	Sénégal
16	Docteur Djibo Elhadji Seybou	HC3N	Niger
17	Barham Garba	Producteur	Hamdallaye / Niger
18	Garba Mamoudou	Chargé de communication	Ouallam /Niger
19	Hamidou Seydou Roumanatou	Stagiaire/Communication	Niamey/Niger
20	Sompougou Alexis	Aide aux arbres	Ouaga / BourkinaFaso _
21	Ibrahim Touré	ICRAF	Bamako/Mali
22	Douba Mounkoro	Conseil Cercle Tominian	Mali
23	Abasse Tougiani	INRAN	Niamey/Niger
24	Pierre Dembélé	SAHELECO	Mali
25	Djibo Abdourhamane	Assistant Technique ICRAF	Niamey/Niger
26	Diaminatou Sanago	Chercheur	Sénégal
27	Olimata Faye	Président NOCC Sénégal	Sénégal
28	Salissou Yahouza	DGDT/F	Niger
29	Hamed C.Tchibozo	WVN	Niger
30	Anna Daba Ndiaye	Coordinatrice Projet Reverdir l' Afrique	Sénégal
31	hammad Hassane	DDE/LCD	Ouallam /Niger
32	Moussa Adamou	Marie	Simiri /Niger
33	Kalifa Coulibaly	Marie	MPessoba /Mali
34	Mawa Karambiri	ICRAF	Burkina Faso
35	Assoumane Garba	DGEF	Niger
36	Fati Saley	1ère Adjointe Maire	Hamdallaye / Niger